



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 22 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 juin 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de procurations : 20

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Cyril GAUCHER
	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR
Madame Céline RABUT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Contrat Territoires en action du SCOT du Dijonnais - Contractualisation avec la Région Bourgogne-Franche-Comté - Approbation - Autorisation de signature**

Par délibération du 30 mars 2018, le Conseil métropolitain de Dijon métropole a approuvé le projet de contrat métropolitain à conclure avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce document contractuel, signé le 5 avril 2018, prévoyait initialement la réalisation de 38 projets visant à renforcer la dimension métropolitaine, pour des investissements portés par différents acteurs du territoire, dont Dijon métropole, et l'intervention financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 50 M€

Ce contrat a été modifié par deux avenants, le premier apporté unilatéralement par la Présidente de Région, le 9 juillet 2020, pour en prolonger la durée, en raison de la crise sanitaire, jusqu'au 31 décembre 2021, le second signé le 12 février 2021 pour réaffecter 6 M€ de subventions régionales, initialement prévus pour la réalisation de huit projets, sur trois autres opérations.

Par délibération des 26 et 27 janvier 2022 et sans concertation préalable avec Dijon métropole, l'Assemblée plénière du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a décidé d'élargir le périmètre de mise en œuvre de cette contractualisation, désormais baptisée « Contrat Territoires en Action », au territoire du SCOT du Dijonnais et de faire porter ses cofinancements, pour la période 2022-2028, sur des projets portés non seulement par les acteurs de la métropole dijonnaise, mais également par ceux des communautés de communes de la Plaine dijonnaise et de Norge et Tille, et ceci au travers d'un volet métropolitain et d'un volet territorial.

Le volet métropolitain s'articulera autour de trois axes, à savoir l'enseignement supérieur et la recherche, l'innovation économique et la mobilisation sur les leviers de la compétitivité régionale, les équipements de rayonnement régional/métropolitain. A ce titre, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé d'attribuer, à Dijon métropole, des subventions plafonnées à 16.650.000 €, pour la réalisation des huit projets suivants : AGRONOV 2 (équipements futurs : démolitions, réhabilitations, constructions – projet porté par Dijon métropole), CAMPUS 2 (projet porté par Dijon métropole), soutien à la vie étudiante – projets de restauration et de logements (portés par le CROUS de Bourgogne-Franche-Comté), installation sur le campus universitaire d'une cafétéria placée sous le signe de l'alimentation durable (opération dénommée « auberge » portée par l'institut Agro Dijon), rénovation du Parc des Expositions (projet porté par la Ville de Dijon) , construction de la légumerie centralisée (projet porté par Dijon métropole), deuxième phase de rénovation du Grand Théâtre (projet porté par la Ville de Dijon) et amélioration de capacités du tramway CAPATRAM (projet porté par Dijon métropole).

Le volet territorial sera quant à lui doté de 4.659.927 €, dont 3 M€ au bénéfice de Dijon métropole, pour permettre la réalisation, sur le territoire des 3 EPCI concernés, de projets en lien avec l'un des trois axes suivants : accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique (axe obligatoire), conforter l'attractivité par le développement de l'offre de service à la population (axe obligatoire),

favoriser les mobilités durables au quotidien (axe optionnel retenu par les 3 EPCI concernés compte tenu des enjeux communs de mobilité des personnes entre les territoires concernés).

Pour ce qui concerne le territoire métropolitain, ce volet territorial pourrait permettre de cofinancer des projets tels que la rénovation énergétique de copropriétés dans le cadre de l'OPAH des Champs Perdrix à Fontaine d'Ouche, celle de la Maison des Associations, et l'aménagement de pistes cyclables structurantes. Au titre du développement des services à la population, il permettrait également de cofinancer la construction du gymnase de l'Arsenal à Dijon, ainsi que la réalisation de projets conduits par les communes membres de la métropole, autres que la ville de Dijon.

A ce titre, il vous est proposé qu'un montant de 15 % de cette enveloppe, soit 450 000 euros, soit réservé aux plus petites des communes de la Métropole (celles qui ne disposent que d'un représentant au conseil) afin d'apporter un appui à leurs projets qui ne bénéficieraient pas - ou insuffisamment- d'autres financements publics ; il est proposé également que M le Vice-Président

aux finances réunisse les maires qui le souhaiteraient afin de préciser les critères et modalités de sélection de ces projets.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le contrat de territoire « Territoires en action » du SCOT du Dijonnais, annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, avec la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Président de la communauté de communes de la Plaine dijonnaise et le Président de la communauté de communes de Norge et Tille, le contrat de territoire « Territoires en action » du SCOT du Dijonnais annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à prendre toute décision et à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 78	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 20 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN